

## DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, SON EXCELLENCE MONSIEUR Anatole Collinet MAKOSSO À LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 3ème EDITION DES ASSISES NATIONALES DE L'ENTREPRENEURIAT AU CONGO

Brazzaville, Hôtel Radisson Blu, le 16 mars 2022

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Madame la Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel,

Madame la ministre de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté de la République sœur de Cote d'Ivoire ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de Mission Diplomatique,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations du Système des Nations Unies en République du Congo,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers de la République du Congo,

Monsieur le Président du Conseil Municipal, Maire de la Ville de Brazzaville,

Mesdames et Messieurs les Conseillers du Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Conseillers du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Messieurs les Présidents des Chambres de Commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Patronats Congolais,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Entreprises,

Chers amis (e) Entrepreneur(e)s,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs.

Au moment où l'honneur m'échoit de prendre la parole pour présider la présente cérémonie, Je voudrais restituer le mérite de ces assises à son précurseur, question pour moi de rendre à César ce qui est à César.

En effet, souvenons-nous, du 16 au 17 juillet 2020, avait eu lieu, dans cette même salle, sous le haut patronage du Premier Ministre Clément MOUAMBA, la deuxième édition des assises nationales de l'entrepreneuriat au Congo, soit quatre ans après la première édition, qu'il avait également présidée du 8 au 9 novembre 2016. Vous avez donc compris qui est le précurseur des Assises nationales de l'entrepreneuriat au Congo. L'occasion me semble tout indiquée pour lui rendre l'hommage qu'il mérite et, à ce titre, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,

Au nom du Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, je vous adresse mes chaleureuses salutations et ma profonde gratitude pour avoir accepté d'honorer de votre présence, cette 3ème édition des Assises nationales de l'entrepreneuriat dans notre pays.

Ces Assises, initiées en 2016, sont le fruit des orientations stratégiques du Président de la République, déjà contenues dans son Projet de société d'alors, « La marche vers le développement, Allons plus loin ensemble », avant d'être reprises dans le nouveau projet

« Ensemble, Poursuivons la marche ».

Aux termes de ces deux projets de société qui se sont succédé depuis 2016, se lit la vision du Président de la République de se servir de l'entreprise et de l'entrepreneuriat pour diversifier l'économie, relancer la croissance, et créer des emplois. Et comme

nous l'avons indiqué dans l'une des douze batailles énoncées dans le programme d'action du gouvernement, « il n'y aura pas d'avenir prospère pour le Congo, sans une économie diversifiée pour une croissance inclusive ».

Cette croissance économique ne peut s'obtenir et être inclusive sans les micros, petites et moyennes entreprises.

L'objectif visé par ces Assises est tout autant de faire du Congo un pays accueillant pour les entrepreneurs, que de susciter des vocations entrepreneuriales en milieu jeune, de façon à créer une nouvelle dynamique économique génératrice de croissance et d'emplois.

Réfléchir aujourd'hui pour trouver des solutions et les mécanismes de leur promotion à travers ces présentes Assises est le moyen le plus sûr de construire l'avenir, l'avenir de notre jeunesse et de notre pays.

Nous pouvons nous réjouir de constater l'engouement depuis la première édition, autour de la création des entreprises.

En effet, dès 2017, 1843 entreprises ont été créées ; 1435 entreprises en 2018 ; 2112 entreprises en 2019 et 2303 entreprises en 2020.

Cette tendance à la hausse de création d'entreprises témoigne non seulement d'une dynamique des congolais en faveur de l'entrepreneuriat, chose nouvelle, par rapport à la culture du fonctionnariat, mais aussi d'un environnement national somme toute attractif, malgré un contexte international marqué depuis 2016 par des crises économique et sanitaire dont on connait les conséquences sur les économies du monde entier.

Ces entreprises sont, en proportion, présentes dans divers secteurs d'activités allant de l'alimentation aux bâtiments et travaux publics, en passant par le numérique, la téléphonie et autres services.

Au niveau des déclarations par secteur d'activités, le secteur primaire représente 3 %, le secteur secondaire 8 % et le secteur tertiaire 89 %.

De même, peut-on se satisfaire en notant qu'au plan de la répartition par forme juridique en 2020, par exemple, les données statistiques montrent la prédominance des entreprises individuelles avec 73,8 %, dont 63,2 % pour les Entreprises Individuelles Congolaises (EIC) et 10,6 % pour les Entreprises Individuelles Etrangères (EIE) ; 22 % des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), tandis que les autres formes juridiques ne représentent que 4,2 %.

Si l'on peut se réjouir d'un tel intérêt pour la création des entreprises, on peut néanmoins se préoccuper en constatant que les Départements de Brazzaville et de Pointe-Noire concentrent la grande proportion des déclarations de création des activités, soit près de 92,9 %.

Ce constat doit nous interpeller pour organiser les communautés rurales qui pourtant renferment en leur sein de grands producteurs de richesses au travers de leurs activités agricoles, piscicoles, pastorales etc. De même, une attention doit être portée sur le secteur informel dont il a été identifié en 2020, environ 43000 unités économiques qu'il convient de faire migrer dans le

secteur formel en les transformant en très petites, petites ou moyennes entreprises.

Enfin, pour être en harmonie avec le thème de cette troisième édition consacrée à la Femme, il y a lieu de relever, concernant la répartition des déclarations par sexe en 2020, à l'instar des années précédentes, que 71,1 % des déclarations sont faites par les hommes, tandis que 28,9 % le sont par les femmes, soit à peine moins d'un tiers.

D'où l'intérêt des présentes Assises desquelles doivent émaner des solutions aux nombreuses problématiques des thématiques retenues dans les différents panels à savoir :

- L'entrepreneuriat féminin : l'agro-business, secteur du développement économique en période de Covid-19 et Postcovid-19;
- Les dispositifs d'accompagnement financier pour nos TPE/PME
- Les Mesures incitatives pour nos TPE/PME en matière de fiscalité dans un contexte de relance et de diversification de l'économie.

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

L'entrepreneuriat se définit comme l'opportunité à saisir ou à prendre pour créer son emploi, créer sa richesse, construire sa vie et modifier ainsi la structure d'une économie nationale jusqu'alors rentière. L'entrepreneuriat c'est aussi et surtout la prise de risque car, selon un dicton populaire, qui ne risque rien n'a rien.

C'est dans cette optique que dans le cadre de notre Plan National de Développement 2022-2026, nous entendons faire jouer pleinement aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises, le rôle de force motrice dans la diversification économique, la création d'emplois, de richesses et, au bout du compte, la réduction de la pauvreté dans notre pays.

Ces Assises sont une occasion propice pour évoquer le rôle de notre PND que nous considérons comme un outil efficace pour parvenir à un développement stable et durable.

En effet, élaboré en fonction des priorités du projet de société du Président de la République : « Ensemble poursuivons la marche », que consacre le Programme d'Action du Gouvernement, le PND 2022-2026 se base sur six axes, à savoir : le développement de l'agriculture au sens large, le développement de l'industrie en lien avec les zones économiques spéciales , le développement du tourisme, le développement de l'économie numérique, la promotion immobilière et le développement des zones franches commerciales.

Il va sans dire que le souhait du Gouvernement est de voir les TPE/PME participer pleinement et activement à l'exécution du PND.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent toutes les facilités accordées aux entrepreneurs notamment avec le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement, structure publique d'appui au

développement des Très petites, petites et moyennes entreprises, créée comme établissement public administratif. De même les toutes récentes lois adoptées en matière d'affacturage, de crédit bail et de start-up, sont des avancées importantes en terme d'amélioration du climat des affaires, au service des Petites et moyennes entreprises florissantes, qui trouvent ainsi leurs options financières élargies dans ce sens qu'il s'agit d' apporter des réponses concrètes à la problématique d'accès des jeunes entrepreneurs aux services financiers et non financiers.

J'ose espérer que les experts, nantis d'une forte expertise, vont éclairer la lanterne des acteurs et des porteurs de projets et les inciter à entreprendre pour répondre aux besoins de l'économie nationale.

C'est sur cette espérance que Je déclare ouverte la 3ème édition des Assises Nationales de l'Entrepreneuriat au Congo (ANEC 2022).

Je vous remercie.